



38213 - Les bienfaits et les méfaits sont-ils amplifiés compte tenu du mérite du temps et de l'espace dans lesquels ils se sont déroulés ?

question

Est-il exact que les mauvaises et les bonnes actions faites en Ramadan sont amplifiées ? Existe-t-il un argument pour le soutenir ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, le mérite lié à leur temps et espace d'accomplissement fait amplifier les bonnes et mauvaises actions. Cependant il y a une différence entre la multiplication du bienfait et la multiplication du méfait. La première s'applique à la fois à la quantité et à la qualité. Par quantité, on entend le nombre : un bienfait sera multiplié par dix ou plus. Par qualité on entend l'augmentation considérable de la récompense. La multiplication de la mauvaise action ne s'applique qu'à la qualité. Ce qui veut dire que le châtiment qu'elle peut entraîner est plus intense et le péché qui en découle est plus important.

Sur le plan quantitatif, une mauvaise action reste une seule mauvaise action et elle ne sera pas comptée plus.

L'auteur de Matalib Uli an-Nouha (2/385) dit: « les bonnes et les mauvaises actions sont multipliées à la récompense quand elles sont accomplies dans un espace méritoire comme La Mecque, Médine, Jérusalem et les mosquées ou dans un temps méritoire comme le vendredi, les mois sacrés et le Ramadan.

Quant à la multiplication des bonnes actions, elle ne fait l'objet d'aucune divergence de vues. S'agissant de la multiplication des mauvaises actions, certains l'ont soutenue en se fondant sur l'avis d'Ibn Abbas et d'Ibn Massoud. Mais d'autres ulémas ayant approfondi la question ont donné



audit avis une interprétation selon laquelle la multiplication ne serait que d'ordre qualitatif.

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) fut interrogé en ces termes : **le jeûne permet-il au musulman d'avoir ses péchés majeurs et mineurs expiés ? Est-ce que les péchés qui découlent des mauvaises actions sont aggravés quand celles-ci sont commises pendant le Ramadan ?**

Il a répondu ainsi : « ce qui est recommandé au musulman en Ramadan et en dehors du Ramadan est de lutter contre son âme charnelle qui l'incite au mal afin qu'elle s'apaise et l'incite à faire du bien. En même temps, le musulman doit combattre Iblis, l'ennemi d'Allah, afin de se débarrasser de son mal et de ses mauvaises instigations. Le musulman mène ici-bas un combat perpétuel dirigé contre son âme charnelle, sa passion et Satan. Il doit se livrer en tout temps au repentir et à la demande de pardon. Cependant certains temps sont différents d'autres. Le mois de Ramadan est le meilleur mois de l'année ; il est le mois du pardon, de la miséricorde et de l'affranchissement de l'enfer. Si le mérite lié à l'espace s'ajoute au mérite du mois, les bonnes actions accomplies dans ces circonstances sont multipliées et les mauvaises aggravées. Un mauvais acte commis en Ramadan entraîne un péché plus grave que celui commis en dehors de ce mois. De même, un acte d'obéissance accompli en Ramadan entraîne une récompense divine plus importante que celui accompli en dehors de ce mois. Le Ramadan ayant cette importance, les actes de piété qui s'y déroulent possèdent un mérite immense et sont l'objet d'une récompense infiniment multipliée et les actes de désobéissance qui y sont commis constituent des péchés plus graves que ceux commis en dehors de ce mois. Voilà pourquoi le musulman doit profiter de ce mois béni pour accomplir de bonnes œuvres et s'éloigner des mauvaises actions dans l'espoir qu'Allah daigne agréer son œuvre et l'assiste à demeurer attaché à la vérité.

Cependant, la mauvaise action sera sanctionnée proportionnellement. Elle ne sera pas multipliée ni en Ramadan ni en dehors de ce mois. Quant à la bonne action, elle fera l'objet d'une récompense décuplée voire maintes fois multipliées, compte tenu de la parole d'Allah, le Puissant et Majestueux dans la sourate du bétail : **Quiconque viendra avec le bien aura dix fois autant; et quiconque viendra avec le mal ne sera rétribué que par son équivalent. Et on ne leur fera aucune**



injustice. (Coran, 6 : 160). De nombreux versets abondent dans ce sens. L'espace méritoire, comme les Deux nobles sanctuaires, constitue le facteur d'une grande multiplication quantitative et qualitative des bonnes. Quant aux mauvaises actions, elles ne font pas l'objet d'une multiplication quantitative, mais leur multiplication reste d'ordre qualitatif comme nous avons déjà fait allusion. Allah est le garant de l'assistance ».

Extrait de Madjmou Fatawa wa maqalat mutanawwia, 15/446.

Cheikh Ibn Outhaymine a dit dans ach.charh al-mounti, 7/262 : « la bonne action fait l'objet d'une récompense multiple quantitativement et qualitativement. Quant à la mauvaise action, sa multiplication ne s'applique qu'à sa qualité compte tenu de la parole d'Allah dans la sourate du bétail : **Quiconque viendra avec le bien aura dix fois autant; et quiconque viendra avec le mal ne sera rétribué que par son équivalent. Et on ne leur fera aucune injustice.** (Coran, 6 : 160) et : **Quiconque cherche à y commettre un sacrilège injustement, Nous lui ferons goûter un châtiment douloureux,** (Coran, 22 : 25). Ici, il n'a pas dit : **nous lui multiplierons** mais : **Nous lui ferons goûter un châtiment douloureux** (22 : 25). Par conséquent, la multiplication du châtiment infligé pour une mauvaise action commise à La Mecque et à Médine est d'ordre qualitatif. C'est-à-dire qu'il sera plus douloureux conformément à la parole du Très Haut (Coran, 22 : 25).

Allah le sait mieux.